

ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

**ELECTIONS AUX CONSEILS DES DEPARTEMENTS MÉCANIQUE et IRES
DE L'UFR SCIENCES**

SCRUTIN DU 28 mars 2022

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
- Vu** le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
- Vu** les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
- Vu** le règlement intérieur modifié des départements MÉCANIQUE et IRES DE L'UFR SCIENCES ;
- Vu** l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des conseils des départements de l'UFR SCIENCES en date du 09 février 2024 ;
- Vu** l'arrêté électoral portant composition des bureaux de vote en date du 20 mars 2024,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants du Collège **A** du département **Mécanique** et du Collège **IATSS** du département **IRES** au conseil de leur département, qui aura lieu le **jeudi 28 mars 2024 de 09 h 00 à 17 h 00**, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote du site de Château-Gombert

Collège A

Salle du scrutin : Salle de réunion du département Mécanique (bât. Joliot Curie – 1^{er} étage)

Assesseurs : Noel LAHELLEC
Julien FAVIER

Bureau de vote du site de Luminy

Collège IATSS

Salle du scrutin : Salle 1.04 (bât. TPR1 – 1^{er} étage)

Assesseurs : Nathalie CANIPAROLI
Emmanuel SANTIAGO

Article 2 : L'article 1 de l'arrête susvisé du 20 mars est modifié comme suit :

Au lieu de « Bureau de vote du site de Château-Gombert collège usagers », lire « Bureau de vote du site de Château-Gombert Collège A »

Et au lieu de « Bureau de vote du site de Luminy Collège usagers », lire « Bureau de vote du site de Luminy Collège IATSS »

Article 3 :
Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES et les bureaux de vote concernés par l'élection ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 : Exécution

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 mars 2024

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**

 
La Doyenne
Laurence MOURET

Laurence MOURET